

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE RUSS

▷ Maire

Conseillers élus : 13  
Conseillers en fonction : 13  
Conseillers présents : 10  
Date de convocation : 21 Avril 2015

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 28 Avril 2015**  
**Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire**

**Assistaient à la séance :**

- Mme et MM. Vincent FELDER, Sylvie LABANCA, Bernard PALLOIS, Adjointes au Maire
- Mmes et MM. Thérèse SROKA, Maurice CHARTON, Astrid KLINTZING, Jean-Marie CLAUDE, Jean-Paul ZANETTI, Odile SEITZ, Conseillers Municipaux.

**Absent excusés :**

- Mme Marie-Sarah CHARLIER qui donne procuration à Mme Sylvie LABANCA,
- M. Léon WEISSENBERGER qui donne procuration à M. Vincent FELDER,
- Mme Sylvie SISTEL qui donne procuration à Mme Astride KLINTZING.

**N° 146/2015**

**Aire de covoiturage : convention avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin**

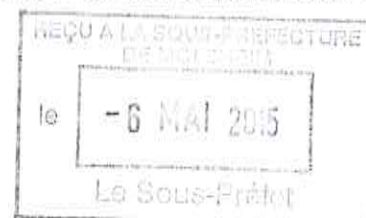
M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention établi par les services du Conseil Départemental du Bas –Rhin relatif à l'aménagement d'une aire de covoiturage rue Creuse Fontaine à RUSS.

Le but poursuivi par le Conseil Départemental est non pas d'organiser le covoiturage mais de mettre à disposition des intéressés les infrastructures, outils et informations permettant de faciliter cette pratique. Cette zone de covoiturage serait située sur une bande de stationnement longitudinale rue Creuse Fontaine, le long de l'établissement Josy Tourisme, et serait dénommée « Russ-Zone d'activités ». Cette aire de covoiturage, ouverte toute l'année du lundi au dimanche 24H/24H, compterait 10 places de stationnement et serait accessible gratuitement et sans démarche préalable des utilisateurs.

La signalétique serait, par ailleurs, fournie par le Conseil Départemental et l'entretien assuré par la commune de RUSS.

Après avoir étudié les termes du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour (dont 2 procurations) et 2 voix contre (dont 1 procuration),

- **Approuve** le projet de création de l'aire de covoiturage « Russ-Zone d'activités » rue Creuse Fontaine,
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention y relative avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.



## Divers et Information du Maire

N° 150 /15

### Création d'une antenne du périscolaire « La Case à Toto » de LUTZELHOUSE à RUSS

M. le Maire rappelle les délibérations N° 120/15 du 26 février 2015 et N°145/15 du 9 avril 2015, par lesquelles le Conseil Municipal avait tout d'abord décidé de ne pas réserver une suite favorable au projet d'ouverture d'une antenne du périscolaire « La Case à Toto » de LUTZELHOUSE puis, considérant la fermeture envisagée d'une classe à l'école maternelle à la rentrée 2015/2016, avait souhaité réouvrir et réétudier ce dossier estimant que la création d'un « autre mode de garde » pouvait permettre d'inciter les parents à scolariser leurs enfants à RUSS.

Une réunion entre la municipalité de RUSS, les responsable du périscolaire « la Case à Toto » ainsi que Mme l'Adjointe au Maire de la commune de LUTZELHOUSE a ainsi été organisée le 27 avril 2015 et a permis de lever certaines craintes et incertitudes, qui subsistaient sur la mise en place de cette antenne périscolaire à RUSS.

L'investissement en matériel (lave-vaisselle, bain-marie, micro-onde ...) est estimé à environ 3000,00 €, auquel il conviendrait de soustraire une « prime d'installation » versée par la C.A.F.

La capacité d'accueil serait de 20 places pour les enfants de 7 à 11 ans et de 4 places pour les enfants de 3 à 6 ans.

En outre, une aide de l'Etat pourrait être octroyée à la commune pour la garde périscolaire en fin d'après-midi.

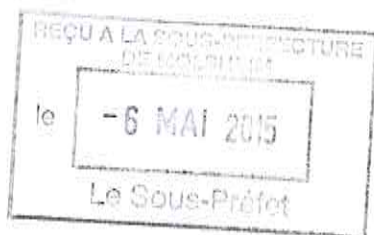
Pour conclure, M. le Maire tient à préciser une nouvelle fois que, si ce périscolaire devait être créé à RUSS, il ne s'agirait en aucune façon d'un « périscolaire communal » mais bien d'une antenne de l'association « la Case à Toto » de LUTZELHOUSE. Le personnel en charge de cette antenne serait exclusivement employé (CDI) et rémunéré par l'Association « La Case à Toto ».

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir longuement délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour (dont 2 procurations) et 2 voix contre (dont 1 procuration)

- **Décide** de donner son accord pour l'installation d'une antenne du périscolaire « La Case à Toto » de LUTZELHOUSE à RUSS à la rentrée scolaire 2015/2016.
- **Décide** de mettre à disposition de l'association « La Case à Toto » des locaux communaux. Cette mise à disposition n'engendrera aucun frais de fonctionnement supplémentaire pour la commune.



Pour extrait conforme  
Russ, le 29 avril 2015  
Le Maire :  
Marc GIROLD

